



On s'envole pour les Canaries



12 – 15 ans



Le jour du départ :

LES DOCUMENTS :

- Carte d'identité ou Passeport
- Autorisation de Sortie de Territoire (AST)
- Carte Européenne d'Assurance Maladie
- Certificat de non contre-indication à la pratique de la plongée sous-marine

MATÉRIEL IMPORTANT :

- Tapis de sol
- De bonnes chaussures

Les Canaries

REF : 074 072 001

Bienvenue dans l'Océan Atlantique sur la plus grande île des Canaries : Tenerife.

Un petit coin de paradis sur terre, où se mêlent différentes cultures. Les Canaries sont des îles espagnoles à moins de 300 km des côtes Africaines, intéressant non ?

Nous séjournerons en camping et il sera possible d'aller à la découverte de :

- o Las playas de las Americas, célèbre pour son sable noir.
- o San Cristobal de la Laguna, village typique des îles Canaries.
- o Le volcan Pico del Teide.

Prévu pendant le séjour : Siam park, un des plus grands parcs aquatiques au monde.

Une excursion en bateau pour observer les baleines (si elles sont au rendez-vous...), et pour finir en beauté un baptême de plongée.



Les Canaries

LE SITE



Tenerife est la plus grande île des Canaries, un archipel espagnol situé dans l'océan Atlantique, au large des côtes du Maroc. Cet archipel est composé de 7 îles (Tenerife, la Grande Canarie, La Palma, La Gomera, El Hierro, Lanzarote et Fuerteventura) et 4 îlots. Tenerife fait partie de la province de Santa Cruz de Tenerife, dans la région autonome des Canaries. L'île offre une diversité impressionnante de paysages, entre plages de sable fin, volcans montagnes et forêts verdoyantes. Le Teide, un volcan majestueux, est le point culminant de l'île et un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. Tenerife bénéficie d'un climat subtropical agréable toute l'année.

Visites prévisionnelles :

Volcan Pico del Teide
San Cristobal de la Laguna
Siam Park
Excursion pour observer les baleines

Hébergement :

L'hébergement se fera en camping sous tentes non mixtes, bivouac possible selon les conditions météo.

Matériel personnel:

Sac à dos 70 litres (conseillé) ou valise
Tapis de sol
Lampe frontale

Matériel fourni par l'UFOVAL :

Duvet
Matériel de camping

A noter ! sur demande l'UFOVAL peut mettre à disposition un sac à dos pour la durée du séjour. Veuillez contacter votre interlocuteur lors de l'inscription pour plus d'informations.

LES ACTIVITÉS

Le programme du séjour n'est pas définitif, il sera créé par l'équipe pédagogique. Voici un aperçu de ce qu'il y a à découvrir sur place.

Volcan Pico del Teide :

Le Teide est un volcan situé au centre de Tenerife, culminant à 3 718 mètres d'altitude, ce qui en fait le plus haut sommet d'Espagne. Il est entouré d'un parc national classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, caractérisé par des paysages lunaires et des formations rocheuses impressionnantes. Actif mais en sommeil, le Teide est un site incontournable pour les amateurs de randonnée et d'observation du ciel.

San Cristobal de la Laguna :

San Cristóbal de La Laguna est une ville historique située dans le nord de Tenerife, classée au patrimoine mondial de l'UNESCO. Ancienne capitale de l'île, elle se distingue par son architecture coloniale bien préservée et ses rues piétonnes pittoresques et colorées. C'est un centre culturel dynamique, abritant de nombreuses églises, musées et l'Université de La Laguna, fondée au XVIIIe siècle.



Siam Park :

Siam Park est un parc aquatique situé à Costa Adeje, sur la côte sud de Tenerife, inspiré de l'architecture et de la culture thaïlandaises. Il propose une variété d'attractions, allant des toboggans spectaculaires aux piscines à vagues géantes, tout en offrant une ambiance exotique unique. Considéré comme l'un des meilleurs parcs aquatiques au monde, il attire des visiteurs de tous âges à la recherche de sensations fortes et de détente.

Excursion pour observer les baleines :

Tenerife est un lieu privilégié pour l'observation des baleines et dauphins, avec des excursions en bateau qui partent principalement du port de Los Cristianos. Ces sorties permettent d'observer des espèces comme la baleine pilote, le cachalot et plusieurs types de dauphins, dans des eaux claires et calmes. Accompagnés par des guides spécialisés, ces excursions offrent une expérience inoubliable, en pleine nature, tout en respectant les règles de préservation de la faune marine.

Baptême de plongée sous-marine :

Partons à la découverte des fonds marins de l'île, encadrés par des moniteurs certifiés. Les eaux cristallines de l'océan Atlantique offrent une visibilité exceptionnelle, avec une faune et une flore sous-marines variées, telles que poissons colorés, raies et tortues. Accessible à tous, cette expérience immersive permet de vivre une aventure sous-marine unique, en toute sécurité.



A noter ! Nous nous réservons le droit d'annuler une activité si toutes les conditions de sécurité nécessaires à sa pratique ne sont pas pleinement remplies (météo, santé de l'enfant...).

L'ÉQUIPE D'ENCADREMENT

Notre équipe d'encadrement, composée de véritables globe-trotters, partage avec passion ses expériences à travers le monde, apportant ainsi une richesse culturelle unique à nos colos. Une équipe mixte d'un adulte pour 8 jeunes en moyenne. Pour un groupe de 20 jeunes, 3 adultes encadrent le séjour, dont un directeur ou une directrice, et une personne en charge de l'assistance sanitaire.

LE TRANSPORT

Des pré-acheminements pour rejoindre le lieu de rassemblement s'effectuent en car, en train ou en véhicule UFOVAL depuis votre ville de départ. Le transport s'effectue ensuite en avion jusqu'à Tenerife depuis Lyon St Exupéry. Sur place, le groupe se déplace avec les transports en commun locaux et à pied.

SANTÉ

Veillez remplir avec attention et sans omission la FICHE SANITAIRE en nous indiquant par exemple les allergies ou les régimes alimentaires particuliers.

Le suivi médical est assuré par un adulte qualifié qui se charge des soins médicaux légers ou de l'application des traitements en cours. Si votre enfant est malade, il est conduit chez le médecin et vous en êtes immédiatement avertis. Si votre enfant a un traitement en cours lors de son séjour, il est impératif de joindre l'ordonnance aux médicaments que vous donnez au responsable sur le lieu de départ. Ce séjour ne nécessite pas une condition physique particulière. Toutefois, il faut être capable de porter son sac, dormir sous tentes, marcher durant un petit moment, supporter les conditions météorologiques diverses...

Aucune vaccination particulière n'est obligatoire. Cependant, nous vous conseillons de vous renseigner auprès de votre médecin généraliste sur les éventuels traitements préventifs.

ALIMENTATION

Le petit-déjeuner est pris au campement ou à l'extérieur avant de débiter nos journées de découvertes. Nous piqueniquons de sandwiches et de salades pour le déjeuner afin de faciliter le temps de déplacement et de visites. Des repas chauds, préparés selon les talents des membres du groupe, sont proposés chaque soir. Nous découvrons la nourriture locale et apprécions les multiples spécialités du pays.

Chacun doit s'impliquer activement et participer à tour de rôle aux tâches collectives (courses, préparation des repas, vaisselle...).

La vie collective lors d'un séjour itinérant à l'étranger rend difficile l'adaptation constante aux choix alimentaires de chacun. Nous garantissons cependant le respect des régimes alimentaires médicaux des participants concernés.

HYGIÈNE

Un temps est consacré à l'hygiène chaque matin. Chaque soir, les jeunes prennent une douche bien appréciée. Dans les campings, les sanitaires sont parfois assez rudimentaires, ce n'est donc pas toujours possible de brancher des appareils électriques (attention à ne pas oublier son adaptateur au besoin), de prendre ses aises ou d'avoir de l'eau chaude à chaque fois !

Les jeunes auront la possibilité de laver leur linge soit à la main, soit dans des laveries automatiques. Malgré l'attention que l'on peut y apporter, il existe toujours, en collectivité, un risque de problème de linge déteint ou abîmé. Il est préférable de choisir des vêtements pratiques, pas trop délicats, ayant déjà servi, plutôt que des vêtements neufs. Afin de réduire les risques de perte, il est indispensable de marquer les vêtements.

ARGENT DE POCHE

Chaque jeune est responsable de son argent. Il n'est pas nécessaire d'apporter une somme trop importante, 30 à 50€ pour l'ensemble du séjour sont largement suffisants.

OBJETS DE VALEUR

Les objets de valeur (téléphone portable, équipements numériques, vêtements de marque, bijoux, etc...) sont déconseillés pendant le séjour. Ils resteront sous l'entière responsabilité de votre enfant s'il décidait toutefois de les amener (aucun remboursement en cas de dégradation, vol, perte). Comme dans beaucoup de pays où l'affluence touristique est importante, les transports en commun et les centres villes bondés facilitent la perte et le vol d'objets. La vigilance de chacun est impérative.

COMMUNICATION

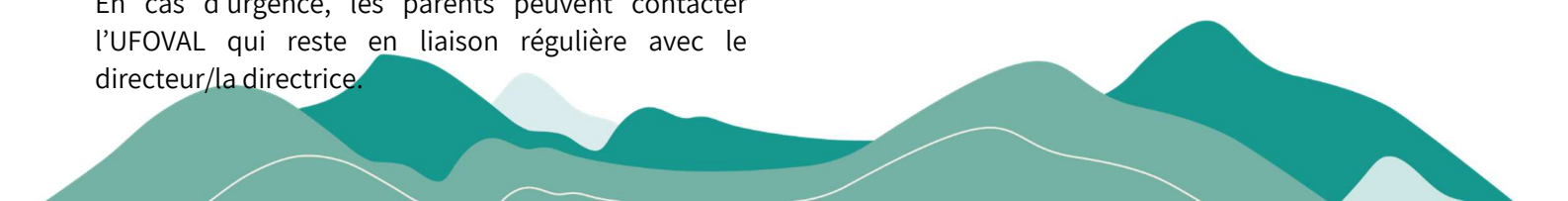
INTERNET

Des nouvelles sont données sur le blog du séjour, et parfois même quelques photos. Pour le consulter, il suffit de vous rendre sur le site www.ufoval.fol74.org. L'équipe du centre va faire le maximum pour le mettre à jour le plus souvent possible, mais ne soyez pas déçus ni frustrés si les nouvelles sont parfois irrégulières. Cela est souvent signe de vacances riches et actives pour les jeunes.

En cas d'urgence, les parents peuvent contacter l'UFOVAL qui reste en liaison régulière avec le directeur/la directrice.

TÉLÉPHONE

Pour une expérience de groupe optimale et immersive, nous recommandons de limiter l'usage des téléphones portables. Il est important de noter que les frais de communication à l'étranger peuvent être particulièrement onéreux. Si le jeune choisit néanmoins de garder son téléphone pendant le séjour, son utilisation sera encadrée par l'équipe d'animation. Veuillez noter que nous déclinons toute responsabilité en cas de dommage, de perte ou de vol de l'appareil.



AVANT LE DÉPART

La convocation au départ sera disponible 10 jours avant le début du séjour sur votre espace personnel. Le directeur ou la directrice publiera sur le BLOG la “lettre aux jeunes”, ce document est destiné à vos enfants. Dans celui-ci, les derniers détails et informations à connaître avant le voyage seront donnés.

Il est important de se renseigner sur le pays afin de bien préparer son voyage. Vous trouverez de nombreuses informations dans les ouvrages en bibliothèque, dans les guides de voyage ou sur les sites internet.

ASSURANCE

Notre association souscrit une assurance dite « centres de vacances » pour tous les enfants et les jeunes qui sont inscrits dans les séjours qu’elle organise.

Cette assurance couvre : les frais de soins en complément des régimes légaux, le rapatriement en cas d’accident ou de maladie ne pouvant être traité sur place, certains biens si le sinistre est accidentel. Pour autant, les parents demeurent responsables des actes commis par leurs enfants au titre de l’autorité parentale, c’est pourquoi nous vous conseillons de souscrire un contrat d’assurance individuelle accident et responsabilité civile.

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

Même à l’étranger, nous appliquerons la loi française en vigueur : la loi française interdit la consommation d’alcool aux mineurs. La possession et la consommation de drogue constituent un délit. La consommation de tabac est quant à elle strictement interdite aux jeunes de moins de 16 ans.

D’une manière générale, tout comportement de nature à nuire à votre sécurité ou à celle de vos camarades, ou pouvant compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun, pourra donner lieu à une décision de renvoi. Frais de retour à la charge des familles.

DOCUMENTS

A déposer sur l’espace client avant le 01/05/2025 :

- Copie de la pièce d’identité en cours de validité
- Copie de l’Autorisation de Sortie de Territoire + copie de la pièce d’identité du signataire + photocopie du livret de famille dans le cas où l’enfant ne porte pas le même nom de famille que le parent signataire
- Copie de la Carte Européenne d’Assurance Maladie
- Fiche sanitaire

A présenter le jour du départ :

- Pièce d’identité en cours de validité
- Autorisation de Sortie de Territoire (AST) CERFA N°15646*01 + copie de la carte d’identité du signataire + copie du livret de famille si nom différent du signataire
- Carte Européenne d’Assurance Maladie
- Médicaments + ordonnance (en cas de traitement médical à suivre)

TROUSSEAU

NOM ET PRENOM DE L'ENFANT : _____

Il est indispensable de marquer l'ensemble des vêtements, chaussures (y compris ceux portés au cours du voyage) et fournitures diverses aux nom et prénom de l'enfant. Nous vous rappelons que nous fournissons les draps et les couvertures dans chaque centre. Le linge est lavé pendant le séjour, dès qu'il dure plus de 7 jours. Pour les enfants de + 14 ans, l'inventaire sera effectué par le jeune pour favoriser l'autonomie.

Rappel ! Nous vous recommandons d'éviter les objets de valeur. En cas de perte ou de vol, notre assurance ne prend en charge aucun remboursement.

	CONSEILLÉ
POUR LA TOILETTE	
Peigne et/ou brosse	1
Brosse à dents et dentifrice	1
Gel douche	1
Shampoing	1
Crème solaire	1
Serviette de toilette	1
POUR TOUS LES JOURS	
Hauts manches courtes	7
Slips / culottes	9
Paires de chaussettes	7
Hauts manches longues	2
Pantalons	1
Shorts	3
Jogging	1
Pulls / sweats	2
Pyjamas	2
Coupe vent / Imperméable	1
POUR LES ACTIVITÉS	
Casquette	1
Serviette de plage / piscine	1
Baskets ou chaussures de marche	1
Maillot de bain	1
Nu-pieds	1
Lunettes de soleil	1
Sac à dos	1
Gourde	1
LES PETITS +	
Anti moustique	2
Lampe de poche	2
Tapis de sol	1
AUTRES	

Nous recommandons le poids des affaires personnelles à un maximum d'environ 7 à 10 kg. Il est conseillé de laisser de la place, dans le haut du sac à dos, afin d'y ajouter le matériel collectif, le jour du départ.

1. PERSONNE MINEURE AUTORISÉE À SORTIR DU TERRITOIRE FRANÇAIS

Nom (figurant sur l'acte de naissance) :

Prénom(s) :

Né(e) le : [][][][][][][][][] à (lieu de naissance) :

Pays de naissance :

2. TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE, SIGNATAIRE DE L'AUTORISATION

Nom (figurant sur l'acte de naissance) :

Nom d'usage (ex. nom d'épouse/d'époux) :

Prénom(s) :

Né(e) le : [][][][][][][][][] à (lieu de naissance) :

Pays de naissance : Nationalité :

Qualité au titre de laquelle la personne exerce l'autorité parentale (cocher la case) :

Père Mère Autre (préciser) :

Adresse :
N° (bis, ter) Type de voie Nom de la voie

Code postal : [][][][][][][] Commune :

Pays :

Téléphone (recommandé) : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Courriel (recommandé) :

3. DURÉE DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est valable jusqu'au : [][][][][][][][][] inclus.

Elle ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature.

Exemple : une autorisation signée le 1^{er} septembre ne peut excéder le 31 août de l'année suivante.

4. SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des présentes déclarations »⁽¹⁾ :

DATE : [][][][][][][][][] Signature du titulaire de l'autorité parentale :

⁽¹⁾ Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes prévues aux articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.

5. COPIE DU DOCUMENT JUSTIFIANT L'IDENTITÉ DU SIGNATAIRE PRÉSENTÉE À L'APPUI DE L'AUTORISATION ⁽¹⁾ :

Type de document (cocher la case) : Carte nationale d'identité Passeport Autre
(Préciser :)⁽²⁾

Déjà délivré(e) le : [][][][][][][][][]

Par (autorité de délivrance) :

⁽¹⁾ La photocopie du document officiel justifiant de l'identité du signataire doit être lisible et comporter les nom, prénoms, date et lieu de naissance, photographie et signature du titulaire, ainsi que dates de délivrance et de validité du document, autorité de délivrance.

⁽²⁾ Personne de nationalité française : carte nationale d'identité ou passeport, en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans ; Ressortissant de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen (Islande, Norvège et Liechtenstein) ou de la Suisse : carte nationale d'identité ou passeport, délivrés par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité, ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA), en cours de validité ; Ressortissant d'un pays tiers à l'Union européenne : passeport délivré par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA) ou titre d'identité et de voyage pour réfugié(e) ou pour apatride, en cours de validité.

RAPPEL : « La présente autorisation n'a pas pour effet de faire échec aux mesures d'opposition à la sortie du territoire (OST) ou d'interdiction de sortie du territoire (IST). Si votre enfant fait l'objet d'une mesure d'interdiction de sortie du territoire sans l'autorisation des deux parents, il doit justifier de l'autorisation prévue à l'article 1180-4 du code de procédure civile. »



AUTORISATION PARENTALE POUR LA PRATIQUE DE LA PLONGÉE

Je soussigné(e) _____ demeurant _____

Agissant en tant que représentant légal, autorise l'enfant :

NOM _____

PRENOM _____

né(e) le ____ / ____ / ____ à _____

à pratiquer la plongée subaquatique.

Fait à _____

Le ____ / ____ / ____

SIGNATURE

CERTIFICAT MÉDICAL D'ABSENCE DE CONTRE-INDICATION À LA PRATIQUE DES ACTIVITÉS SUBAQUATIQUES

NOM ET PRENOM DE L'ENFANT : _____

DATES DU SEJOUR : DU _____ **AU** _____

DOCUMENT A REMPLIR PAR LE MEDECIN

Je soussigné, Docteur _____
certifie avoir pris connaissance de la liste des contre-indications à la pratique de la
plongée sous-marine établie par la Commission Médicale et de Prévention Nationale de la
FFESSM, avoir examiné : _____

Né(e) le : ____ / ____ / ____

demeurant à : _____

et déclare qu'il/elle ne présente pas à ce jour de contre-indication cliniquement décelable
à la pratique des activités subaquatiques.

Fait à : _____

Signature et tampon (obligatoire)

Le : ____ / ____ / ____

Le présent certificat, valable 1 an sauf maladie intercurrente ou accident de plongée est remis en mains propres
à l'intéressé(e) qui a été informé(e) des risques médicaux encourus.

Informations au médecin signataire

L'article L 231-2 du Nouveau Code de la Santé Publique prévoit que les Fédérations doivent veiller à la santé de
leurs licenciés. En application de l'article L.231-2 de ce Code, la délivrance de ce certificat ne peut se faire
qu'après un «examen médical approfondi» qui doit permettre le dépistage d'une ou plusieurs affections justifiant
une contre-indication temporaire ou définitive. Si le recours à un Médecin Fédéral FFESSM ou spécialisé en
Médecine subaquatique et hyperbare vous paraît souhaitable, la liste de ces médecins est disponible auprès des
structures fédérales de la FFESSM ou en consultant les sites web régionaux accessibles à partir de www.ffessm.fr

CONTRE-INDICATIONS à la PLONGEE en SCAPHANDRE AUTONOME

Février 2007

Cette liste est indicative et non limitative. Les problèmes doivent être abordés au cas par cas, éventuellement
avec un bilan auprès d'un spécialiste, la décision tenant compte du niveau technique (débutant, plongeur
confirmé ou encadrant).